

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
27 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 3
- Absents : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mme ROBIC à Mme LE NORMAND, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

**ETAIT ABSENTE :** Mme SAMZUN.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**N°2024 -16 – Destruction des nids de guêpes et de frelons asiatiques – participation de la commune année 2024**

Depuis plusieurs années, la ville de Larmor-Plage participe à la destruction de nids de guêpes ou nids de frelons asiatiques. Les administrés s'adressent directement à une entreprise spécialisée et la Ville prend à sa charge les 2/3 de la facture d'intervention, plafonnée à 100 € TTC.

Il est proposé de poursuivre cette participation.

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2024

**Il est proposé au conseil municipal :**

- De participer financière à hauteur des 2/3 de la facture d'intervention et ce, plafonnée à 100€ TTC pour la destruction des nids de guêpes et de frelons asiatiques.

**Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme  
LARMOR-PLAGE, le 09 avril 2024

LE MAIRE  
Patrice VALTON

